



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DEPAP – BPE
168, rue Caponière
BP 46184
14061 CAEN cédex

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADÉMIQUE NORMANDIE
RECTEUR DES ACADÉMIES DE CAEN ET DE ROUEN
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux Commissions Administratives Paritaires de la Fonction Publique ;
- VU le décret n°90-675 du 18 juillet 1990 portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale
- VU l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- VU la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'état ;
- VU la circulaire ministérielle n° 2018-097 du 29 août 2018 relative à l'organisation des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
- VU le procès-verbal du 6 décembre 2018 proclamant les résultats des élections et le procès-verbal du 7 décembre 2018 désignant les représentants des personnels élus ;

Arrête

Article 1:

Sont désignés en qualité de membres à la **Commission Administrative Paritaire Académique** compétente à l'égard des inspecteurs de l'éducation nationale :

I - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Membres titulaires

M. Denis ROLLAND

Recteur de la région académique Normandie,
Recteur des académies de Caen et de Rouen
Chancelier des universités

M. BOUVIER Mathias

Inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale du Calvados

Membres suppléants

Mme LE GAL Chantal

Secrétaire générale de l'académie de CAEN

M. COLLIN Bertrand,

Secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au rectorat de CAEN

II - REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

Membres titulaires

Inspecteurs de l'éducation nationale hors classe

- M. LETOURNEUX Gilles
SIEN UNSA EDUCATION
Circonscription ALENÇON-ASH

- Mme BRILLAUD Laurence
SIEN UNSA EDUCATION
Circonscription ARGENTAN

Inspecteurs de l'éducation nationale classe normale

- M. PROSPER-PAUL Christophe
SNPI FSU
Circonscription LISIEUX SUD

- Mme PREVEL Sandrine
SNPI FSU
Circonscription SAINT-LÔ SUD MATERNELLE

Article 2:

Le mandat de cette commission prend effet au 1^{er} janvier 2019, pour une durée de quatre ans.

Article 3:

Le recteur de la région académique Normandie, recteur des académies de Caen et de Rouen, chancelier des Universités, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Caen, le 20 décembre 2018



Denis ROLLAND